

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du jeudi 4 mai 2017 à 12h30 à Paris (Amphi Suffren de l'Ecole Militaire)**

*Visio diffusée par flux VLC ( numéro du flux <http://90.80.63.130:1010> ).*

### **1. Mot d'accueil et d'introduction**

Chers amis membres d'APNM-Marine,

Merci à tous de votre présence, ici à Paris, et aussi partout dans le monde où vous pouvez suivre en direct le flux VLC, sur votre ordinateur, tablette ou téléphone.

De manière à initier un dialogue institutionnel, fort, respectueux et confiant, le CEMM a accepté de se faire représenter lors de cette première Assemblée Générale Ordinaire.

Suite à l'organisation de deux réunions d'informations qui avaient donné satisfaction, nous avons choisi ce mode de communication moderne qui permet de relier l'ensemble de nos membres. Le plus simple pour interagir est de nous envoyer en temps réel un mail à [contact@apnm-marine.fr](mailto:contact@apnm-marine.fr) ou un texto sur le numéro de portable 06.80.23.36.19 (affiché à l'écran) en n'oubliant pas de mentionner votre nom ou numéro d'adhérent pour que vos remarques ou questions puissent être prises en compte.

Conformément à nos statuts et à l'organisation de cette assemblée générale extraordinaire vidéodiffusée, j'ai été chargé par les deux autres co-présidents d'assurer la présidence prévue pour diriger les échanges de ce jour. (je rappelle d'ailleurs le principe original de « *co-présidence* » formant une « *présidence collégiale* » qui structure notre organisation).

### **2. Rapport moral**

Cette première année d'existence de notre association (créée le 27 novembre 2015) a nécessité beaucoup de travail et d'implication pour trouver notre place dans la nouvelle organisation de la concertation et du dialogue interne instituée par la Loi du 28 juillet 2015.

Nous voudrions ainsi remercier au nom de l'ensemble des membres d'APNM-Marine, tous ceux qui se sont investis ou qui ont participé à tous ces travaux initiaux : les membres de la DRHMD en charge du suivi des APNM, l'état-major de la marine, les commandants des unités qui nous ont accueillis, bien sûr tous les membres du bureau d'APNM-Marine qui se sont donnés bénévolement et sans compter leurs efforts, ainsi que vous tous, membres de l'association, qui nous avez sollicités pour répondre à vos demandes ou vos interrogations.

Le travail est encore loin d'être abouti, mais nous progressons peu à peu et une courte fiche de présentation est enfin en ligne depuis mi-décembre dans l'onglet « Dialogue et concertation » de la page d'accueil d'INTRADEF.

Rappelons en quelques mots tout ce qui a pu être fait pour permettre l'existence et la visibilité progressive d'APNM-Marine :

- élaboration et dépôt des statuts avec ses particularités autour d'un fonctionnement inter catégoriel et collégial ;
- création et animation du site internet [www.apnm-marine.fr](http://www.apnm-marine.fr) qui a suscité de nombreux commentaires favorables ;
- création des fiches d'information et organisation de réunions vidéo diffusées et au sein des unités ;
- organisation de rencontres avec les diverses autorités du ministère (DRHMD, DPMM) ainsi qu'avec les parlementaires et les médias ;
- élaboration et développement des sujets à porter en lien avec tous les autres acteurs de la concertation. Nous sommes parfois les seuls à pouvoir porter en toute liberté un message fort sur le ralentissement des carrières en raison des logiques de dé-pyramidages, de déflations d'effectifs passées et de l'évolution des limites d'âges, sur l'incapacité de certains à prendre leurs jours de permissions en raison de l'augmentation des contraintes opérationnelles, ainsi que les conséquences de la réforme du soutien sur les conditions d'exécution du travail ;
- participation à la rédaction des statuts d'une UNION-APNM regroupant d'ores et déjà 6 APNM d'armées et de service (justifiant un vote en AG pour permettre l'adhésion d'APNM-Marine) ;
- lancement, en lien avec le CFMM et le CSFM qui soutiennent le projet, d'un travail d'analyse et de proposition pour créer un grand centre d'hébergement à Paris (comprenant cercle interarmées, centre de conférence et accueils des blessés en OPEX et leurs familles) ;
- lancement d'une requête devant le conseil d'État pour garantir l'anonymat des membres des APNM conformément aux libertés publiques constitutionnelles (point de situation ci-après).

### **3. Point de situation sur la requête devant le Conseil d'État :**

- suite à l'arrêté du 21 octobre 2016 portant gravement atteinte à l'anonymat des membres d'APNM, nous avons déposé dans les deux mois suivant sa publication une requête pour « excès de pouvoir » devant le conseil d'État, afin d'annuler cet arrêté ;
- la constitution de cette requête a été confiée au cabinet BARTHELEMY MATUCHANSKY VEXLIARD & POUPOT en raison de son expérience des procédures du Conseil d'État et de l'attention qu'il portait à l'importance de défendre des libertés publiques si fondamentales ;

- l'engagement financier de 3 000 € nécessaire à cette procédure devrait être remboursé si l'on reçoit gain de cause ; ce pour quoi le cabinet d'avocat se montre raisonnablement confiant, en estimant ce recours tout particulièrement sérieux et justifié ;
- la procédure a été déposée devant la 7<sup>e</sup> chambre du Conseil d'État présidée par Mme Maugué, mais l'instruction vient juste d'être lancée à la suite d'une démarche faite par l'avocat pour faire hâter la procédure. Un rapporteur devrait donc être nommé ;
- en raison de ces délais, on ne peut espérer une décision qu'au cours du dernier trimestre de 2017 ou du premier trimestre de 2018 ;
- en cas de réussite, cette première action en justice d'une APNM montrera leur capacité à agir efficacement au plus haut niveau pour la reconnaissance et la protection des droits des militaires.

#### **4. Rapport financier**

Avant de passer à la présentation des décisions à prendre, vous trouverez ci-après un rapport financier sur l'activité de l'association. Nous remercions bien vivement Philippe Stano notre trésorier d'avoir si scrupuleusement assuré ce suivi financier.

Voici la situation des comptes au 1<sup>er</sup> mai 2017 :

Cotisations et renouvellements : 2029,91 € (chiffre non multiple de 10 à cause des adhésions Paypal à 9,41 €)

Dépenses : 1540,11 €

Reliquat : 489,80 €

Détail des dépenses :

Achat nom de domaine apnm-marine.fr : 14,40 €

Déclaration de l'association en préfecture : 44,00 €

Fabrication de portes-badges : 210,00 €

Fabrication des cartes de membres : 20,39 €

Enveloppes pré-timbrées : 99,20 €

Fabrication tampon trésorier : 27,58 €

Enveloppes pré-timbrées + Recommandés : 17,14 €

Enveloppes pré-timbrées : 82,00 €

Renouvellement nom de domaine apnm-marine.fr : 14,40 €

Timbres pour l'étranger : 11,00 €

Avance requête au Conseil d'Etat : 1000,00€

## **5. Élections des membres du Conseil d'Administration.**

Conformément aux statuts les votes devront se faire pour l'instant par collège.

Attention, pour que le vote soit valide, il ne faut voter qu'au sein de son groupe de grade (collège) en se limitant à voter pour un maximum de trois candidats dans le collège auquel on appartient (ne pas voter pour les autres collèges).

Les candidatures sont les suivantes :

### **COLLEGE OFFICIERS :**

Membres sortants se représentant à nos suffrages

- CV Dominique de Lorgeril

Nouveaux membres se présentant à nos suffrages

- CF Aymeric Vergnol
- LV Arnaud Boutroux
- CV Jean-Louis Marcourel

### **COLLEGE OFFICIERS MARINIERS :**

Membres sortants se représentant à nos suffrages

- MJR Brice Lecat
- MP Philippe Stano
- MTE Michaël Berben

Nouveaux membres se présentant à nos suffrages

- SM Hugo Dufrane
- MTE François-Gaël Lidureau
- MTE Aurélien Barbier
- MJR Joachim Plessl

### **COLLEGE QUARTIERS MAITRES ET MATELOTS :**

Membres sortants se représentant à nos suffrages

- QM1 Fanny Morvan

Nouveaux membres se présentant à nos suffrages

- QM1 Sonny Leroy
- QM1 Romaine Deschamps

## **6. Vote pour l'adhésion d'APNM-Marine à l'association UNION-APNM**

- APNM-Marine a initié et participé au regroupement de plusieurs APNM (APNAir, APRODEF, APNM-Marine, APNM Commissariat, France Armement et APNM des Affaires Maritimes) souhaitant ensemble créer une Union d'APNM indépendantes selon les principes suivants : centrer le rôle de l'Union sur ses principales justifications qui sont l'échange d'informations et de bonnes pratiques, ainsi qu'à terme la reconnaissance de la représentativité d'une Union d'APNM représentant au moins 3 forces armées (FA) et 2 formations rattachées (FR) ;

- préserver l'indépendance de positionnement et de fonctionnement de chacune des APNM membres, en favorisant la recherche d'unanimité ou de consensus des décisions prises par l'Union ;
- partager les valeurs et principes fondamentaux détaillés dans une Charte Éthique.
- proposer des conseils ou aides techniques pour faciliter la bonne marche des APNM (informatique, graphisme, internet, impression, comptabilité...).

Les membres d'APNM-Marine sont donc sollicités pour valider notre adhésion à UNION APNM conformément aux statuts de l'UNION qui vous sont proposés.

## **7. Conclusion**

Merci encore de votre participation. Nous avons vraiment besoin de votre soutien moral et financier (en suscitant des adhésions autour de vous), en particulier pour mener à bien cette action juridique qui nous semble essentielle pour l'avenir des APNM.

Compte tenu des efforts déployés, il est globalement décevant au regard des efforts que nous consentons de n'être pas encore représentatif au sein de la marine, alors même qu'il serait important de pouvoir être rapidement considéré comme un outil indépendant et efficace mis au service de notre condition militaire.

Aussi n'hésitez-pas à en parler autour de vous, et à vous interroger sur ce que vous pouvez personnellement apporter à ces actions collectives au service de tous. Nous avons besoin de renforcer notre présence dans les ports (en particulier à Toulon), ainsi qu'au sein du bureau et du conseil d'administration.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.